

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des loisirs, sous la présidence de M. Christian RUAULT.

Présents : Mmes Brault-Louvet, Bonnier, Desfete, Gazeau, Pichonneau, Labory, Desveaux, MM. Bossis, Courais, Hardouin, Lechat, Moreau C, Moreau J, Pecquery.

Secrétaire : Mme LABORY

Date de la convocation :	31/03/2021
Date d'affichage.....	01/04/2021
Nombre de conseillers :	15

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 FEVRIER 2021

Le procès-verbal du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS D'AGGLO

o PLU(i) :

Une dernière réunion est programmée. L'agglomération votera le 06 juin prochain le nouveau PLU(i). Une dizaine de réclamations ont été prises en compte sur la Commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE. Une demande d'un artisan reste à valider en zone U (environ 500 m²). Sur la commune, quelques terrains à construire sont encore disponibles.

Maine et Loire Habitat projette de construire six logements, un rendez-vous est prévu le 05 mai.

o SPANC :

L'assainissement non collectif concerne environ 12 000 foyers sur son territoire. Un contrôle est de nouveau à l'ordre du jour, pour les habitations concernées. Le coût envisagé de ce dernier est estimé à environ 100 €.

TRAVAUX VOIRIES 2021

o Rue d'Anjou :

Pour faire suite à la validation de la réfection de la rue d'Anjou, un devis pour évacuer l'eau grâce à des tuyaux PVC a été accepté pour un montant d'environ 1 800 € HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS.

o Rue de l'Eglise :

M. le Maire propose la réfection de la rue de l'Eglise en enrobé à froid, des caniveaux et un pavage bordant la rue. Le devis présenté par l'entreprise COLAS d'un montant de 10 331,00 € HT est retenu.

Décision du conseil : DCM2021-0019 : SP 19/04/2021

Mr le Maire propose la réfection de la rue de l'Eglise en enrobé à froid, des caniveaux tout le long de la rue et un pavage. Le devis présenté de l'entreprise COLAS est de 10 331,00 € HT, en effet cette entreprise est la seule à réaliser de l'enrobé à froid.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 12 397,20 € TTC.

BATIMENT COMMUNAL

- Nouvel atelier communal :

Prévision d'un local pour stocker le matériel.

Mr le Maire présente les deux devis obtenus pour la dalle de béton pour l'atelier communal route des pinèdes.

- PRESTA BETON : 15 251,33 €
- QUEMARD : 9 000,00 €

Décision du conseil : DCM2021-0020 : SP 19/04/2021

Mr le Maire a présenté les deux devis pour la dalle de béton du nouvel atelier communal, route des pinèdes.

- PRESTA BETON : 15 251,33 €
- QUEMARD : 9 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise QUEMARD pour un montant de 9 000,00 € TTC.

- Atelier communal :

Le stockage de l'atelier communal place de l'église sera à évacuer dans le nouvel atelier (matériel, outillage etc...)

Prévoir la mise en vente de l'atelier communal place de l'Eglise d'une surface d'environ 600 m².

Décision du conseil : DCM2021-0025 : SP 19/04/2021

Mr le Maire propose de vendre l'atelier communal situé sis 16 place de l'église, référence cadastrale A 1649, surface 619 m², car un nouvel atelier communal est en construction route des pinèdes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- La vente de l'atelier communal (sis 16 place de l'Église, A 1649, 619 m²),
- D'effectuer la mise en ligne du bien à vendre,
- D'autoriser Mr le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout document afférent à cette opération.

ÉGLISE

- Travaux de pavage :

Les travaux sont en cours, une prévision de dessin sera intégrée (forme rectiligne) devant le parvis de l'Église afin de personnaliser le pavage.

Le projet d'un bassin est en réflexion.

- Espaces verts :

L'aménagement des abords de l'Église continue, des tilleuls vont être plantés.

- Projecteur SIEMML :

Mr le Maire a demandé un devis au SIEMML pour la pose d'un projecteur afin d'illuminer le parvis de l'Église. Le devis présenté est d'un montant de 4 256,48 €, avec une participation du SIEMML de 1 064,12 €. La différence reste à la charge de la commune, soit 3 192,36 €.

Décision du conseil : DCM2021-0021 : SP 19/04/2021

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur arrêtant le règlement financier en vigueur,

Article 1

La commune de SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE par délibération du Conseil municipal en date du 06 avril 2021 décide de verser une participation de 75,00 % au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

- Rénovation illumination du parvis de l'Église